

Le Service de la faune du Canada s'occupe à la fois de recherches et de gestion. A titre de section du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Service est chargé des responsabilités fédérales à l'endroit de la faune, ressource renouvelable dont l'importance pour l'économie et le bien-être nationaux ne cesse d'augmenter.

Chaque province a la haute main sur les ressources naturelles à l'intérieur de ses frontières, y compris la faune. Toutefois, en vertu du Traité sur les oiseaux migrateurs que le Canada et les États-Unis ont signé en 1916, le gouvernement fédéral a la responsabilité d'exploiter et de protéger les oiseaux migrateurs. Le Service de la faune du Canada applique la Loi pour le compte du gouvernement fédéral. En pratique, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent en tout ce qui a trait aux oiseaux migrateurs. Le Service de la faune fait l'étude des oiseaux migrateurs dans tout le Canada et poursuit des recherches scientifiques sur d'autres aspects de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les parcs nationaux du Canada. En outre, il collabore avec les organes administratifs intéressés lors de la mise en oeuvre des programmes d'exploitation de la faune fondés sur la recherche.

Le personnel du Service de la faune du Canada comprend des mammalogistes, des ornithologistes, des limnologues, des pathologistes, un spécialiste des pesticides et un expert en biométrie.

Le Service de la faune s'occupe de 94 refuges d'oiseaux migrateurs dans les diverses régions du Canada. Ils servent surtout à abriter le gibier d'eau que l'on peut chasser ailleurs durant la saison de chasse.

Cette politique a été adoptée pour répondre aux besoins signalés par les conservateurs et agents de la faune partout au Canada, et en conformité des principes généraux sanctionnés par le Conseil canadien des ministres des ressources, par la Conférence fédérale-provinciale de 1965 sur la faune et par la Conférence des premiers ministres tenue en juillet 1965.

---

RP/A